



la lettre du TIBET

La *Lettre du Tibet* est une publication du **Comité de Soutien au Peuple Tibétain**
2, rue d'Agneau 78580 Maule. - Fax (33-1) 30 90 88 25 - E-Mail CSPTF@FRANCENET.FR

ABONNEMENT
10 Numéros :25 Eur

BONNE ANNEE DE L'OISEAU DE BOIS A TOUS NOS LECTEURS

N° 77

mars 2005

Trois ans pour gagner

Edito

On peut se lever chaque matin en cherchant à ne nourrir aucune intention hostile à l'égard de quiconque en général et du gouvernement chinois en particulier, mais il faut bien, lorsque vient le moment de lire les nouvelles sur l'écran de son ordinateur reconnaître qu'un chat est noir ou qu'il est blanc !

Démonstration.

Nouvelle N°1: le Haut commissariat des Nations Unies pour les Droits de l'Homme, à la suite de sa visite en Chine et au Tibet, publie un rapport accablant, montrant comment les autorités chinoises ne respectent même pas leurs propres lois constitutionnelles (*voir dépêche page 3*). Pas de réaction chinoise connue à ce jour. L'admonestation serait-elle entendue ?

Vient la nouvelle N° 2 : le Parlement chinois va se réunir à Pékin, 400 arrestations préventives, des centaines de plaignants qui ont fait le voyage pour présenter leurs doléances, comme aux temps féodaux, sont battus, certains sévèrement, par une police sur les dents, qui s'est renforcée de 650 000 "volontaires" pour maintenir l'ordre. Un photographe anglo-saxon est matraqué au passage.

"*Internet est particulièrement sous contrôle*" avoue l'agence officielle Xinhua, qui annonçait quelques jours auparavant la fermeture de 12 000 cybercafés.

En voilà des précautions, pour ce qui devrait être la fête de la démocratie. Ah oui, nous rappelle opportunément l'AFP, il s'agit d'un parlement qui n'est pas vraiment élu, plutôt coopté par le Parti, et les lois qu'il entérine sont d'ores et déjà adoptées par l'exécutif, qui les a d'ailleurs rédigées. Même sentiment de déjà vu en ce qui concerne le Tibet : "*le gouvernement fera des efforts*" annonce un nouveau livre blanc publié le 28 février "*pour favoriser la place équitable des minorités ethniques au sein de la mère patrie, le respect des cultures et des traditions, et la croissance économique des régions autonomes*".

Un vent nouveau commencerait-il à souffler ?

Illustration : "*cinq moines tibétains condamnés sans jugement à des peines de 'rééducation par le travail' pour avoir écrit des poèmes soupçonnés de contenir des 'messages tacites'*" - admirez l'expression - *en faveur du Dalaï Lama*".

Et, lors de l'ouverture de la fameuse session parlementaire, un appel explicite au lancement d'une campagne de répression accrue contre les "ennemis de la Chine" à l'intérieur comme à l'extérieur.

Alors, au moins, les contacts, voire les négociations, avec les émissaires du Dalaï Lama ? Rien de neuf, malgré la bonne volonté manifeste des Tibétains.

On cherche en vain l'ouverture, tandis que l'ambassadeur de Chine en France affirme tranquillement aux parlementaires (sénateurs) venus le rencontrer que tout va pour le mieux dans le meilleur Pays des Neiges

possible, et que ceux qui disent le contraire ne peuvent être que payés par les ennemis de la Chine.

Nos élus avaient l'étrange sentiment que l'Empire, qu'ils avaient crû un instant éveillé au regard de ses performances économiques, s'était rendormi dans le mot à mot de sa vieille langue de bois.

Pourtant, chez nous, les responsables de notre politique étrangère, littéralement sous pression des milieux d'affaire, n'entendent qu'intentions louables et avenir prometteur sans jamais être capables de citer un seul fait positif sur le terrain.

C'est dans de telles conditions, au mépris des inquiétudes japonaises ou américaines, qu'il faut récompenser la Chine (ou nos industriels ?) en levant l'embargo sur les ventes d'armes.

Non, la véritable espérance réside dans la lente, trop lente, prise de conscience par une minorité de Chinois de la réalité tibétaine, totalement ignorée par la majorité, et qui, lorsqu'elle est connue, provoque souvent déception et colère. C'est pourquoi il faut saluer le courage d'écrivains et d'intellectuels comme Woesser, cette Tibétaine écrivant en chinois, aujourd'hui réduite à un exil intérieur qui rappelle celui des dissidents au temps de l'Union soviétique.

L'année 2005, proclamée année du Tibet en France par le groupe d'Etude Parlementaire (Assemblée Nationale), doit être l'occasion, au cours des nombreuses rencontres qu'elle "labellise" d'approfondir ce besoin d'information et de connaissance qui feront bouger l'opinion chinoise.

Plusieurs dizaines de milliers d'étudiants chinois séjournent dans notre pays, il faut leur parler sans haine et sans crainte. Les expositions, les conférences que nous organisons leur sont destinées aussi bien qu'à nos compatriotes. Les images que nous avons à leur montrer doivent les éclairer sur la propagande dont ils ont été rassasiés. C'est une tâche difficile, mais essentielle.

La perspective des J.O. en 2008 nous donne une excellente entrée en matière et une sorte de levier dont il nous faut user, en exprimant clairement des objectifs précis et réalistes, portés devant une audience mondiale, tels que la fin des emprisonnements pour délit d'opinion, un moratoire sur les exécutions capitales évoluant vers l'abolition de la peine de mort, le respect de la liberté d'association, notamment syndicale, le respect réel de la liberté de religion et bien sûr - et cela bien avant 2008 - l'ouverture de négociations substantielles avec le Dalaï Lama, se traduisant par des gestes significatifs.

La tâche peut sembler immense. A nous de faire partager la charge à nos concitoyens, à nos élus, dans le respect de ceux et celles pour qui ces objectifs sont vitaux, les peuples du Tibet et de Chine.

Jean Paul Ribes

Commémoration du 10 mars 1959 à Paris

En présence de M. Lionnel Luca, Président du Groupe d'Etudes à l'Assemblée Nationale, et de M. Tashi Phuntsok, représentant en France de S.S. le Dalaï Lama, place du Trocadéro. **R-Vs à 15h.**

Le discours de Sa Sainteté le Dalaï Lama à l'occasion de la commémoration du soulèvement du 10 mars 1959 est disponible sur le site www.Tibet-Info.net (*mis en ligne le 10 Mars*)

Chers amis,

C'est avec une mauvaise nouvelle que débute ce message puisque Rinzin Wangyal, ouvrier de la cimenterie de Lhassa, condamné à 20 ans de prison pour avoir organisé un mouvement clandestin de résistance, pour lequel vous êtes intervenus l'été dernier, est décédé en prison à la fin de l'année 2004. Les tortures subies ne sont certainement pas étrangères à son décès puisque, comme toujours dans ce cas, le corps du défunt n'a pas été restitué à la famille.

A l'automne dernier, il vous a été proposé d'intervenir pour Jigme Tenzin Nyima (Bangri Rinpoché)

Cet homme, directeur de l'orphelinat Gyatso à Lhassa, a été arrêté le 26 août 1999. Il a été condamné à mort avec deux ans de suspension de peine pour "espionnage" et "mise en danger de la sécurité de l'Etat" par la Cour Intermédiaire de la Municipalité de Lhassa. Les précédentes informations parlaient d'un emprisonnement de 19 ou 15 ans.

En 2003, la peine de Bangri Rinpoché a été commuée en prison à

vie. Son état de santé s'est terriblement détérioré depuis son incarcération.

D'autre part, le cas de Tenzin Delek (Ah-ahn Tashi en chinois) a bien souvent été évoqué dans les articles de la *Lettre du Tibet* et dans les actions urgentes de Tibet Lib.

Ce lama respecté a été condamné à mort en décembre 2002 et sa peine suspendue pendant deux ans. Le 26 janvier dernier, la condamnation à mort de Tenzin Delek a été officiellement commuée en prison à vie.

Il est donc toujours extrêmement important de poursuivre les envois de courriers demandant la libération de ces deux prisonniers politiques à :

Monsieur le Ministre de la Justice

Zhang Fusen Buzhang

Sifaju

10 Chaoyangmen Nandajie

Chaoyangqu

Beijingshi 100020

République populaire de Chine

E-mail : minister@legalinfo.gov.cn

Fax : +86 10 65 292345

Dawa Tsering, originaire de Khag Township, comté de Markham, Préfecture de Chamdo, a été condamné à 15 ans de prison. Il purge actuellement sa peine à la prison de Drapchi à Lhassa. Son cas bien qu'ancien, n'a été connu qu'en 2002.

En 1990, Dawa Tsering a conduit quelques personnes en pèlerinage à Lhassa. Là-bas, il a vu des Tibétains souffrant du pouvoir chinois. Il écoutait des radios étrangères émettant en tibétain. Il entendait des messages du Dalai Lama et de la communauté tibétaine en exil. Il a pris conscience qu'il devait faire quelque chose pour le peuple tibétain.

Après avoir raccompagné les pèlerins chez eux, il abandonna son travail et sa famille.

A Lhassa, il commença à donner une éducation politique aux Tibétains. Il parlait aux gens de la liberté du Tibet et de son histoire. La nuit, il collait des affiches pour la liberté sur les murs des bureaux officiels chinois et sur la route autour de Lhassa. Deux ans plus tard, il retourna chez lui, c'est alors qu'il sut que les Chinois

envisageaient de l'arrêter, étant suspecté de participer à des activités politiques.

De nouveau, Dawa partit à Lhassa et y poursuivit ses activités. En 1996, Dawa Tsering fut arrêté avec un ami. Ils furent sévèrement battus et torturés pendant les interrogatoires. Un jour, son ami lui dit : "*Je vais prendre l'entière responsabilité sur moi, tu partiras et continueras la lutte pour la liberté*". Dawa lui répondit : "*Tu ne peux pas prendre ma responsabilité, j'ai sacrifié ma famille et le reste pour me donner entièrement à la liberté du Tibet. Puisque tu es jeune et que les Chinois ne sont pas au courant de tes activités, je prendrai sur moi les accusations te concernant*". Il prit sur lui toutes les accusations pesant sur le groupe.

Quand le procès commença, Dawa accepta toutes les charges et parla même de lettres anonymes adressées à Jiang Zemin, Président chinois.

Il fut condamné à 15 ans de prison et incarcéré à la prison de Drapchi. Lors de rencontres avec ses proches, il a dit avoir été sévèrement torturé.

Propositions de courrier (en français ou en anglais, à adapter si vous le désirez)

Monsieur le.....

En 1996, Dawa Tsering originaire de Khag Township, Comté de Markham, préfecture de Chamdo a été condamné à 15 ans de prison.

Cette peine lui a été infligée pour avoir parlé de "liberté du Tibet" et de s'être lui-même accusé de l'envoi de lettres anonymes au Président Jiang Zemin.

Dawa Tsering est aujourd'hui incarcéré à la prison de Drapchi à Lhassa. Pourtant cet homme n'a fait qu'exprimer une opinion politique, droit fondamental reconnu dans l'article 35 de la Constitution chinoise.

Je vous demande donc expressément la libération immédiate et inconditionnelle de Dawa Tsering. Je vous prie également d'ouvrir une enquête sur les tortures subies par ce prisonnier.

Veuillez agréer, Monsieur le l'expression de ma considération distinguée.

Signature, nom, adresse

Sir,

In 1996, Dawa Tsering, from Khag Township, Markham County, Chamdo Prefecture, was sentenced to 15 years in prison.

He received this sentence for having spoken of "freedom of Tibet" and for having accused himself of sending anonymous letters to President Jiang Zemin.

Today, Dawa Tsering is detained in Drapchi Prison in Lhasa.

Notwithstanding, this man did nothing more than express a political opinion, a fundamental right recognized in article 35 of the Chinese Constitution.

I therefore request the immediate and unconditional release of Dawa Tsering. I also request you to set up an inquiry into the tortures carried out on this prisoner.

Yours sincerely,

Signature, nom, adresse

Destinataires des courriers :

Monsieur le Premier Ministre

Wen Jiabao

Guowuyuan 9 Xihuangchenggenbeijie

BEIJING 100 032

République Populaire de Chine

Monsieur le Ministre de la Justice

Zhang Fusen Buzhang

Sifaju

10 Chaoyangmen Nandajie

Chaoyangqu

Beijingshi 100020

République populaire de Chine

E-mail : minister@legalinfo.gov.cn

Fax : +86 10 65 292345

Monsieur le Gouverneur

Jianyuzhang

Directeur de la prison n° 1 de Drapchi

Xizang Zizhiqu Di Yi Jianyu

Lhasa 850 003

République Populaire de Chine

Affranchissement pour un envoi de moins de 20 grammes à partir de la France : 0,90 euro

Copies de vos courriers à :

Monsieur Michel Barnier

Ministère des Affaires Etrangères

37, quai d'Orsay

75007 Paris

<http://www.france.diplomatie.fr/courrier/>

Monsieur l'Ambassadeur Jinjun Zhao

Ambassade de Chine

11, avenue George V

75008 Paris

Merci de me transmettre copie des éventuelles réponses à vos courriers :

Monique Dorizon

13, rue Charles Maréchal

78300 Poissy

moniquedorizon@hotmail.com

Nouveaux parrainages : Peumerit (29) parraine Dawa Gyaltsen et Nyima, la Communauté de Communes de Bois Gueslin (28) Sherab, Beurville (52) Rsering Dorje, Brives Charensac (43) Dzokar, Divonne-les-Bains (01) Nyima Gyaltsen, Le Bono (56) Mathok Dhamchoe, Retiers (35) Yonten Gyalpo

Nouvelles du Tibet

● ONU : droits constitutionnels non respectés en Chine.

Les droits garantis par la constitution chinoise ne sont pas respectés par le système judiciaire qui multiplie notamment les détentions arbitraires, selon un nouveau rapport du Haut commissariat des Nations-Unies pour les Droits de l'Homme.

Suite à une visite en Chine en septembre 2004, le Groupe de travail sur la détention arbitraire constate aussi que "les règles et les pratiques regardant la privation de liberté ne sont pas conformes aux normes et à la législation internationales".

Son rapport est paru sur le site internet du Haut Commissariat, en plein débat sur la levée de l'embargo européen sur les ventes d'armes à la Chine, imposé depuis 1989, après le massacre de Tiananmen. Les Etats-Unis demandent le maintien de cette mesure, avant tout par crainte d'une escalade de la tension militaire dans le détroit de Taïwan. Certains pays européens se sont montrés jusqu'à présent réticents à lever l'embargo à cause du manque de progrès de la Chine en matière de droits de l'Homme.

"Il n'existe pas de véritable droit pour s'opposer à la détention administrative, notamment dans la cadre de rééducation par le travail ou d'enfermement psychiatrique", selon les conclusions des rapporteurs des Nations-Unies. Toute personne en Chine peut être placée sans procès en camp de rééducation par le travail pour une durée maximale de trois ans.

Le rapport salue "l'importance des décisions prises au niveau politique pour renforcer et développer la protection des droits de l'Homme en Chine", mais note que la pratique judiciaire empire parfois au lieu de s'améliorer.

"Sur les droits de la défense, la réforme de 1996 ne constitue pas, par certains aspects, un progrès par rapport au cadre judiciaire antérieur", selon le texte qui doit être soumis prochainement à la Commission des droits de l'Homme de l'ONU.

"L'accès au dossier par le défenseur avant le procès a été réduit à l'excès", relèvent les experts des Nations Unies qui dénoncent aussi le fait qu'ils n'aient pu interviewer certains prisonniers à la prison de Drapchi, au Tibet.

"Il est inacceptable qu'un Etat membre impose des restrictions aux institutions des droits de l'Homme sous prétexte que ses membres sont étrangers", selon le rapport.

● Plus de 400 personnes détenues avant la session parlementaire

Près de 450 personnes ont été placées en détention à Pékin avant la session annuelle du parlement chinois, qui se tiendra à partir du 5 mars durant environ dix jours et pour laquelle 650 000 volontaires ont été mobilisés pour maintenir l'ordre, a rapporté l'agence Chine Nouvelle (Xinhua).

Au total, 448 "suspects" ont été arrêtés dans le cadre de 403 affaires suite à des informations fournies par ces "volontaires" recrutés pour assurer la sécurité durant les travaux de l'Assemblée nationale populaire (ANP, parlement). Plus de 650 000 personnes vont sillonner les rues de la capitale chinoise pour prêter main forte à la police durant cet exercice annuel de démocratie aux couleurs chinoises, a précisé l'agence officielle.

De leur côté, des habitants du quartier de la Gare du Sud de Pékin ont rapporté que plus de cent plaignants, dont plusieurs ont été battus, ont été emmenés par la police au cours d'une opération coup de poing le 28 février.

Ce quartier de la capitale, aux maisons délabrées, concentre les pétitionnaires venus des quatre coins de la Chine qui tentent de faire redresser à Pékin les injustices dont ils se disent victimes dans leurs régions d'origine.

"Les policiers ont frappé et donné des coups de pied pour de bon. Des dizaines de personnes ont été blessées", a déclaré à l'AFP une femme nommée Wang originaire de la province du Guizhou. Selon un plaignant originaire du Shangdong qui a préféré taire son nom, tout le monde dans le quartier craignait que les forces de l'ordre reviennent le 1er mars.

Les années passées, les plaignants arrêtés avaient été emmenés dans le stade de l'arrondissement de Shijingshan, construit pour les Jeux asiatiques de 1992, avant d'être reconduits sous escorte policière dans leur province d'origine.

La police de Pékin a refusé d'indiquer à l'AFP leur lieu de détention cette année, tout comme les employés du stade.

Au cours de la session parlementaire, des plaignants tentent régulièrement de soumettre leur griefs aux près de 3 000 délégués.

Les pétitionnaires se plaignent fréquemment d'avoir été expropriés ou se disent victimes de potents locaux dont ils dénoncent l'arbitraire et souvent la corruption.

Note : on remarquera que, dans ce genre de grandes rafles, les "suspects" sont détenus dans des stades. Un point à soulever dans le dossier "Jeux Olympiques 2008"!

● Censure de l'internet renforcée durant la session parlementaire

La Chine va renforcer la censure qu'elle exerce sur Internet durant la session annuelle de son parlement, qui commence le 5 mars, afin de se prémunir contre les auteurs de messages aux "intentions non avouées", a rapporté l'agence Chine nouvelle (Xinhua).

Un contrôle strict des forums de discussion sur la toile, en particulier sur les principaux portails chinois, sera exercé par du "personnel de sécurité", selon l'agence officielle.

"Tous les messages soumis par les internautes seront soumis à une censure et à un filtrage stricts avant d'apparaître sur Internet", poursuit Chine nouvelle.

"Certains messages sur internet sont envoyés par ceux qui des intentions non avouées", a déclaré sans plus de détails Qin Rui, directeur adjoint du Bureau de supervision pour la sécurité de l'internet et l'information du public.

La Chine cherche à développer Internet tout en le contrôlant et en poursuivant en justice ceux qui répandent des idées contestataires, surtout lorsqu'ils s'organisent en réseau. Le pays le plus peuplé du monde comptait à la fin de l'année 2004 94 millions d'internautes.

En 2004, plus de 12.000 cafés Internet considérés comme illégaux avaient été fermés.

● Cinq moines tibétains emprisonnés pour des poèmes subversifs

Cinq moines tibétains ont été condamnés en Chine à des peines allant jusqu'à trois ans de prison pour avoir écrit des poèmes à teneur politique, a indiqué le 14 février Radio Free Asia (RFA). Les cinq moines avaient été arrêtés le 16 janvier et ont été condamnés vingt jours plus tard dans la province du Qinghai, trois d'entre eux à trois ans de prison et deux à deux ans de prison pour des textes réclamant plus de liberté pour le Tibet, a précisé la radio basée aux Etats-Unis, dans un communiqué.

Ils purgent leur peine dans un camp de travail d'un village du Qinghai où d'autres moines tibétains sont déjà enfermés, affirme RFA. Les moines vivaient jusqu'à présent au monastère de Dakar Tredzong dans cette vaste province frontalière de l'actuel Tibet sous contrôle chinois. Les autorités locales n'ont pas pu être immédiatement jointes, les administrations chinoises étant en congé jusqu'au 15 février au soir en raison des fêtes du nouvel an lunaire.

● Le Népal ferme deux bureaux du Dalaï Lama

Le Népal a fermé le 21 janvier deux bureaux à Katmandou liés au Dalaï Lama, a-t-on appris de sources proches du ministère népalais des Affaires étrangères et de sources tibétaines : le bureau du représentant du Dalaï Lama et le bureau de l'Office d'aide aux réfugiés tibétains (TRWO). La raison officielle serait que ces bureaux n'étaient pas officiellement enregistrés auprès du gouvernement népalais.

Une source tibétaine a confirmé "avoir fermé tous les bureaux liés aux réfugiés tibétains à la suite d'une injonction officielle du ministère de l'Intérieur".

Malgré l'existence d'un représentant du Dalaï Lama au Népal depuis plus de 40 ans, il n'était cependant pas possible de les déclarer officiellement, car ni la constitution démocratique de 1990, ni les lois népalaises antérieures n'avaient de dispositions légales concernant les réfugiés, et il était donc techniquement impossible de déclarer légalement de telles institutions. Cependant, le Haut Commissariat aux Réfugiés des Nations-unies (HCR) travaillait avec ces deux organismes tibétains et en faisait publiquement état dans ses documents officiels.

L'ambassade de Chine au Népal avait protesté à de nombreuses reprises auprès de Katmandou contre l'autorisation accordée aux bureaux liés au Dalaï Lama d'avoir des activités dans ce pays. (Le Népal interdit les rassemblements publics de Tibétains pour ne pas irriter son puissant voisin du nord, dont il reconnaît la tutelle sur le Tibet et les autorités sont attentives à ne pas irriter Pékin en refusant au Dalaï Lama de se rendre dans le royaume).

L'ambassade du Royaume-Uni a exprimé au Ministre des Affaires étrangères du Népal "ses regrets pour une telle décision" et l'ambassadeur des Etats-unis a demandé au gouvernement népalais de revoir sa position, indiquant que celle-ci pouvait avoir un fort impact sur les relations américano-népalaises.

L'une des options futures pour le TRWO serait de le renommer et de lui donner une existence légale au Népal afin que le HCR puisse continuer à travailler avec ce partenaire au Népal. Il n'est pas possible pour le moment d'envisager une solution similaire pour le bureau du représentant du Dalaï Lama qui joue pourtant un rôle important pour les 20 000 Tibétains vivant au Népal.

Près de 3 000 Tibétains risquent chaque année leur vie en traversant l'himalaya à pied pour rejoindre le Népal, puis Dharamsala, en Inde, grâce aux papiers fournis par le HCR.

● Au moins 650 exécutions en Chine avant le nouvel an.

La Chine, pays où le nombre de peines capitales est supérieur à celui de tous les autres pays au monde réunis, a procédé à 650 exécutions pendant les deux mois précédant le nouvel an lunaire, a indiqué Amnesty International.

Pour les seules deux dernières semaines, l'organisation basée à Londres a recensé 200 exécutions à partir d'informations de la presse chinoise. "Le nombre véritable est certainement beaucoup plus élevé puisque la Chine ne publie pas de statistiques détaillées", a indiqué Amnesty sur son site internet, dans un communiqué intitulé "Un nouvel an atroce". Le régime communiste a pour habitude de procéder à de nombreuses exécutions avant chaque grande fête, comme le nouvel an, le 1^{er} mai et la Fête nationale le 1^{er} octobre, ou avant de grandes réunions politiques

● Nouvelles des prisons au Tibet

Des informations sur des prisonniers politiques tibétains sont parvenues au Tibet Information Network (TIN) concernant aussi bien des libérations que des réductions de peines.

Pour 13 prisonniers tibétains, les autorités ont adressé des réponses à la Fondation Dui Ha, basée à San Francisco. Tous les prisonniers tibétains sauf un, sont accusés d'avoir commis des "crimes contre-révolutionnaires" (selon la Loi Criminelle) ou pour "mise en danger de la sécurité de l'Etat" (selon la Loi Criminelle effective depuis 1997).

La loi et la constitution interdisent et punissent comme crime contre l'Etat toute expression pacifique d'une interrogation ou d'une contestation envers le Parti Communiste Chinois (PCC).

Onze des prisonniers habitent la Région Autonome du Tibet (TAR) et deux la province du Qinghai. Tous les prisonniers de la Région Autonome du Tibet sont, ou étaient, détenus à la prison de Draphchi.

Depuis le précédent rapport du TIN de février 2004, le nombre de prisonniers politiques tibétains a légèrement diminué passant de 145 à 130-135. Le nombre de prisonniers politiques tibétains est vraisemblablement plus élevé que ne le montrent les listes établies par le TIN. Cette diminution des chiffres est constante depuis 1997. TIN : www.tibetinfo.net

Une histoire exemplaire

Paradoxe victoire de la politique chinoise imposant aux Tibétains l'usage d'une langue qui n'est pas la leur : une élite littéraire est apparue ces dernières années, à l'origine de plusieurs livres à succès publiés en chinois. Au premier rang de cette élite : une jeune tibétaine, née à Lhassa en 1966. Woesser est élevée au Kham, dans le giron du parti chinois où son excellence fut très tôt reconnue et louée. En 2003 elle publie, en chinois, une compilation de trente-huit nouvelles, *Notes on Tibet*, chez un éditeur indépendant du Guangzhou, qui lui valent d'être aussitôt dépossédée de tous les honneurs dont on l'avait comblée (salaire, logement, retraite...), chassée de son "Unité de travail" et poussée à un exil volontaire à ... Pékin.

C'est de là qu'elle nous envoie, en 2004, un long et bouleversant poème, *Secret Tibet*, écrit en chinois et désormais traduit en anglais, mais pas encore en français ! La nouveauté, la fraîcheur et la courageuse prise de conscience que révèle ce cri d'une femme menacée sont autant de témoignages de force de l'identité culturelle tibétaine.

On peut lire l'histoire de Woesser, et son magnifique poème sur le site <http://TibetWrites.org>. En France, le site <http://poezibao.com> animé par Florence Trocmé, l'un des plus vivants en matière de poésie, l'a mis en ligne sous le titre "un poème venu du Tibet".

(Secret Tibet, traduction en anglais)

● Le Dalai Lama en Suisse, août 2005

Le Dalai Lama se rendra du 4 au 12 août à Zürich, où il dispensera son enseignement, pour la première fois pendant huit jours d'affilée dans un pays occidental, a annoncé le comité d'organisation de cette visite. Le chef spirituel tibétain, qui donnera deux leçons par jour lors de son séjour zurichois, inaugurera une exposition au Musée d'ethnologie de Zürich le 3 août. Le lendemain, il dirigera un symposium sur la peur et l'anxiété à l'Ecole polytechnique fédérale de Zürich (EPFZ). Il participera également à un séminaire sur les neurosciences à l'Université de Zürich.



Succès de l'album "Tintouin au Tibet"

Il ne reste plus que quelques exemplaires de cette bande dessinée qui fera date, signée par 50 dessinateurs de renom. Il n'est pas prévu de réédition immédiate. Dépêchez-vous de passer vos commandes !

Association A.LLEN, "Le Bois du Temple", 83210 Solliès-Ville. Les chèques doivent être rédigés au choix à l'ordre de "C.S.P.T." ou "Tibetan Children Village"

Je souhaite adhérer au C.S.P.T.

- Adhésion : 25 Euros
 Etudiant/chômeur : 15 Euros
 Adhésion Bienfaiteur : 70 Euros
Abonnement Lettre du Tibet (10 n°)
 Abonnement : 25 Euros
 Bienfaiteur : 70 Euros
CSPT 174 Bd E. Decros 93260 Les Lilas

LT 77

France

Mardi 2 mars, 2005 : Année du Tibet en France.

Elle a été lancée à l'Assemblée Nationale par sa marraine, Véronique Jannot en projetant son documentaire "A travers les yeux des Dakinis" et un diaporama politique de Michel Legein intitulé : "Lhassa aujourd'hui"

Auparavant, Monsieur Lionnel Luca, Président du groupe Tibet à l'Assemblée Nationale et initiateur de l'Année du Tibet en France avait expliqué : "L'an passé, en France on a beaucoup parlé de la Chine. Cette année, parlons beaucoup du Tibet" (...)

Monsieur Tashi Phuntsok, Représentant du Dalai Lama pour l'Europe de l'ouest, a remercié Monsieur Luca pour son initiative et Véronique Jannot pour son engagement fort pour le Tibet. Il insista sur le fait que dans le passé, de nombreuses années du Tibet avaient eu lieu dans le monde. Celle-ci est remarquable, a-t-il poursuivi, car elle est initialisée par le groupe parlementaire pour le Tibet.

Il ajouta que dans la liste des activités prévues - et beaucoup seront planifiées plus tard - 3 événements importants auraient lieu en juin, septembre et décembre. Il a espéré qu'avec ces événements, finalement, la campagne en faveur du Tibet en France atteindrait un niveau différent.

Monsieur Luca a conclu en citant Vaclav Havel, ancien Président de la République Tchèque, dans une déclaration parue dans le journal "Le Monde" du 24 février 2005 :

"En Europe, pour moi qui viens d'un pays ayant subi la 'politique de l'apaisement', trop d'hommes politiques ou d'institutions européens sont conciliants avec le mal. Ils manquent d'énergie pour défendre les valeurs qu'ils professent et qui figurent justement dans le préambule du projet de la Constitution européenne" (...)

Cependant, le Bureau du Tibet (qui représente le Dalai Lama en France) a déjà participé à 4 autres événements pour le Tibet :

- la semaine pour le Tibet à Verneuil-sur-Seine, du 1^{er} au 6 février, organisée par le Comité de Soutien au Peuple Tibétain en présence de Monsieur Lionnel Luca ;
- à Paris avec Aide à l'Enfance Tibétaine le 19 février,
- 3 jours à Crest dans la Drôme (25 au 28 février) sous le patronage de Monsieur Hervé Mariton, maire et député régional et
- le 1^{er} mars à Amiens organisé en collaboration avec la Région, la municipalité et l'Université d'Amiens ainsi que des associations locales.

A lire sur Eurasie (www.eurasie.net)

- Une intéressante interview de Kalsang Dolma, co-auteur du film canadien "ce qu'il reste de nous" (www.eurasie.net/webzine/article.php3?id_article=598)
- un entretien d'Emmanuel Deslouis avec Jean Paul Ribes, faisant le point sur la situation actuelle au Tibet (en ligne le 10 mars).

Tibet info

Retrouvez cette Lettre, ainsi que des informations mises à jour régulièrement, sur

www.Tibet-Info.net

Nouvelles : www.tibet-info.net/info/info.shtml

Agenda : www.tibet-info.net/info/agenda/index.shtml

Lettre du Tibet : www.tibet-info.net/info/lettre_tibet/index.html

Pour votre adhésion ou abonnement, merci de cocher les cases qui vous conviennent.

Nom :

Adresse :

CP Ville

E-mail :@